



MINES SELEINE
UNE DIVISION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SEL LIMITÉE

297

DB17

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

6210-10-001

Le 13 septembre 2004

Monsieur Pierre Bouchard
Directeur régional Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
124, 1^{re} avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)
G4V 1C5

Objet : Demande d'autorisation du Ministre
Captage d'eau souterraine

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la demande d'autorisation du Ministre pour la relocalisation du puits d'eau potable à l'usage de Mines Seleine.

Le projet de relocalisation de ce puits fait partie intégrante du projet d'amélioration du système de traitement des eaux usées dont l'original de la résolution du conseil d'administration de la Société canadienne de Sel – Division Mines Seleine vous a déjà été envoyé.

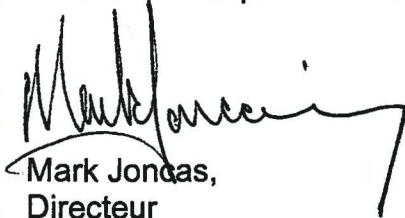
Mines Seleine présente un document rédigé par Expert Enviroconseil inc.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec :

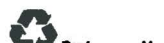
Mines Seleine
M. Jocelyn Bellavance
(418) 985-2931

EEI
M. Denis Bernier
(418) 843-3838

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.


Mark Jonas,
Directeur

→ Signé le 14 sept 2004
Envoyé le 15 sept 2004





EXPERTS
ENVIROCONSEIL
INC.

DEMANDE D'AUTORISATION DU MINISTRE

CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE
ILES-DE-LA-MADELEINE

MINES SELEINE

EXPERTS ENVIROCONSEIL INC.
2320, rue De Celles
Québec (Québec) G2C 1X8

Dossier n° : E-20527A
Rapport n° : 1

Juillet 2004

DEMANDE D'AUTORISATION DU MINISTRE

CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE
ILES-DE-LA-MADELEINE

MINES SELEINE

Préparé par : Denis Bernier, ing., M.Env.
Directeur
EXPERTS ENVIROCONSEIL INC.



Vérifié par : Denis Isabel, ing., Ph.D.
Président
EXPERTS ENVIROCONSEIL INC.



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. MANDAT ET NATURE DE LA DEMANDE	1
2. MISE EN SITUATION.....	3
3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
3.1. Demandeur et propriétaire	5
3.2. Fiche technique des lots de la propriété de Mines Seleine	6
3.3. Fiche technique des lots visés	6
4. DESCRIPTION DU SITE ET DE SES ENVIRONS	7
4.1. Localisation.....	7
4.2. Utilisation des terrains adjacents	9
4.3. Zonage.....	9
4.4. Normes de localisation.....	9
5. DÉTAILS DE CONCEPTION	11
5.1. Le puits # 1.....	11
6. CONCLUSION.....	12

Liste des figures

Figure 1 : Plan de localisation.....	2
Figure 2 : Localisation proposée du puits # 1 relocalisé.....	4
Figure 3 : Schéma du puits proposé (extrait du règlement sur le captage des eaux souterraines) ..	8

ANNEXE A : RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ
CANADIENNE DE SEL LIMITÉE – DIVISION MINES SELEINE



1. MANDAT ET NATURE DE LA DEMANDE

La compagnie *La société canadienne de sel limitée – Mines Seleine* (Mines Seleine) a mandaté la firme EXPERTS ENVIROCONSEIL INC. (EEI) dans le but de préparer la documentation technique devant accompagner une demande d'autorisation de captage à être présentée auprès du ministère de l'Environnement du Québec (MENV), en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le mandat confié à EEI consiste également à appuyer techniquement Mines Seleine lors des négociations avec le MENV en vue d'obtenir ladite autorisation. La résolution du conseil d'administration de la compagnie Mines Seleine autorisant monsieur Mark Joncas de Mines Seleine à signer les documents relatifs à la demande du certificat d'autorisation pour le projet d'amélioration du système d'eau potable daté du 1^{er} mars 2004.

La présente demande d'autorisation porte sur une relocalisation d'un puits de captage sans augmentation du débit déjà autorisé.

Légende:

Références:

Photo cartothèque Québécoise
Grande-Entrée (11 n 12-200-0102)

Note:

Préparé pour:



Préparé par:



EXPERTS
ENVIROCONSEIL
INC.

2320, rue De Celles, Québec (Québec) G2C 1X8
Tél.:(418) 843-3838 Téléc.:(418) 843-3737

Titre du projet

Demande d'autorisation
du ministre pour
la relocation du puits # 1

Titre du dessin:

Carte de
localisation

Dessiné:

D.B.

Échelle:

Aucune

Date:

Juillet 2004

Projet no:

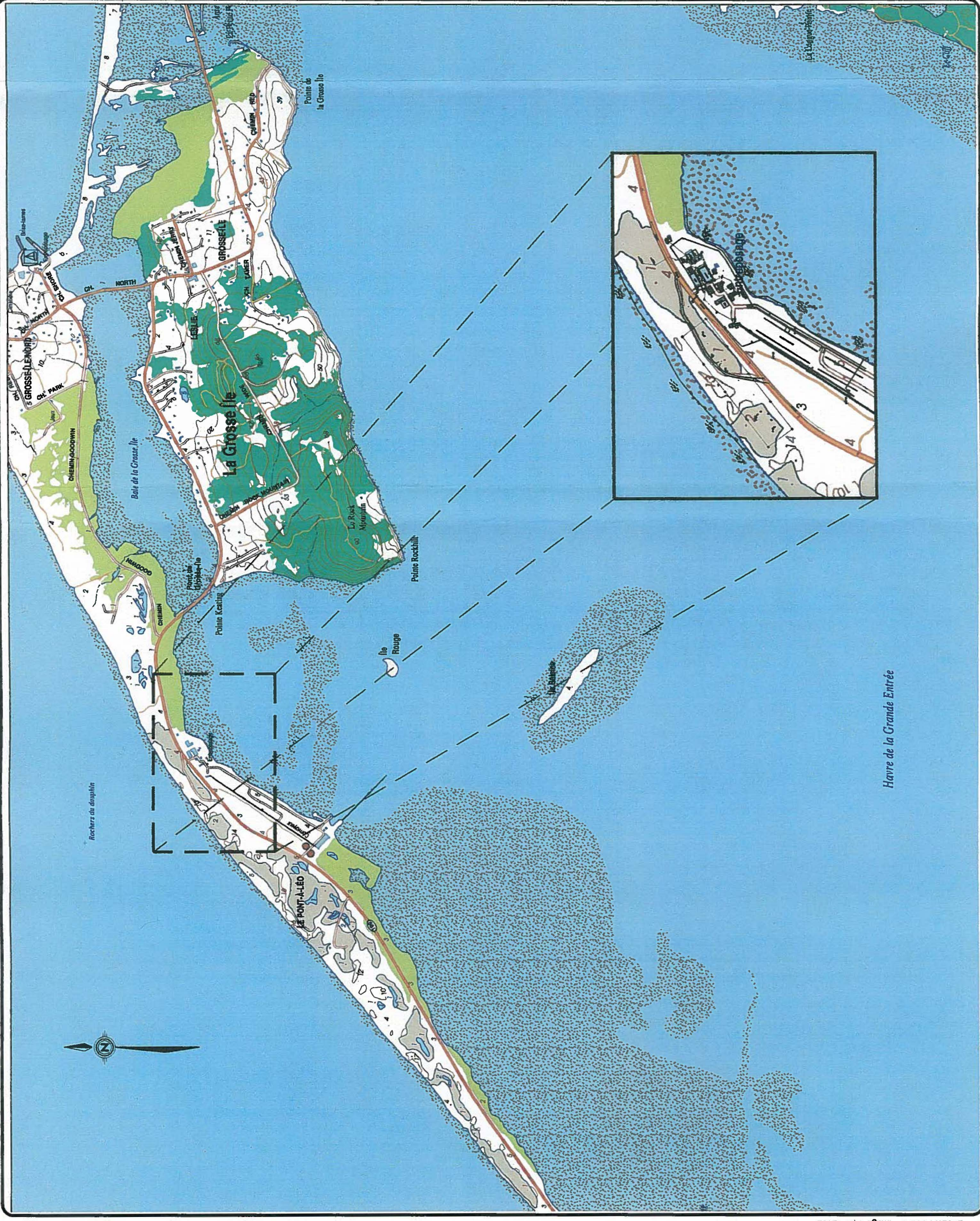
E-20527A

Vérifié:

V.H.

Figure no:

1

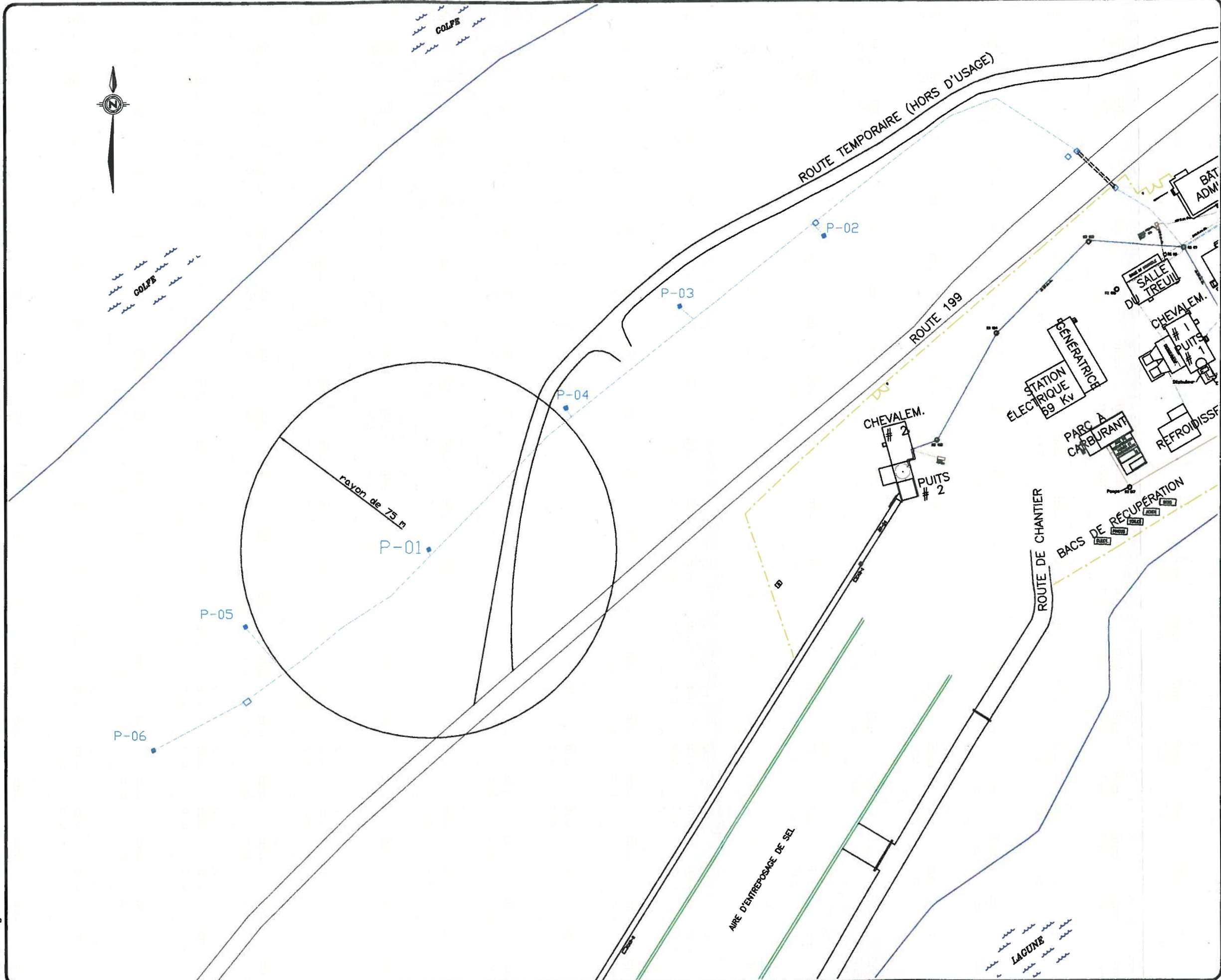


2. MISE EN SITUATION

La compagnie Mines Seleine exploite une mine de sel dans la municipalité des Îles-de-la-Madeleine depuis 1981. Afin d'optimiser la gestion de la ressource eau certains travaux doivent être entrepris.

Le ministère des Richesses naturelles a autorisé (avant la création du ministère de l'Environnement) l'exploitation d'un réseau de six puits. Chaque puits peut pomper un maximum de deux gallons impériaux par minute (soit 9,1 litres/minute). Cette valeur a été fixée afin de protéger la ressource en eau de la région.

Le puits # 1 doit être déplacé suite à un événement de contamination par des coliformes en 2002.



Légende:

- Réseau d'eau surface général
- Réseau d'air comprimé
- Réseau d'égout et eau usée
- Réseau d'eau usée sous-terre
- Réseau d'effluent déshuileur
- Réseau d'eau usée provenant du garage et du parc carburant
- Clôture
- Puits d'eau

Référence:
Fourni par les Mines Séléine
-Amélioration du traitement des eaux d'égout (état actuel)

Préparé pour:

Préparé par:

**EXPERTS
ENVIROCONSEIL
INC.**
2320, rue De Celles, Québec (Québec) G2C 1X8
Tél.: (418) 843-3838 Téléc.: (418) 843-3737

Titre du projet:

**Demande d'autorisation
du ministre pour
la relocalisation du puits # 1**

Titre du dessin:

**Site proposé pour la
relocalisation
du puits # 1**

Dessin: D.B.	Échelle: 1 : 1 500	Projet no: E-20527A
Vérifié: V.H.	Date: Juillet 2004	Figure no: 2

ANNEXE A

**RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ CANADIENNE DE
SEL LIMITÉE – DIVISION MINES SELEINE**



3. **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Les coordonnées du demandeur et propriétaire et la fiche technique des lots visées sont décrites ci-après.

3.1. **Demandeur et propriétaire**

Demandeur

La Société canadienne de sel limitée, Division Mines Seleine
50, route 199
Grosse-Ile (Québec) G4T 6A6
Téléphone : (418) 985-2931
No de matricule : 1144-439-917
Personne responsable : M. Mark Joncas

Propriétaire

Rohm and Itaas Company
100, Independance Mall West
Philadelphia, PA
19106-2399 USA
Téléphone: (215) 592-3000
Télécopieur: (215) 592-3377



3.2. **Fiche technique des lots de la propriété de Mines Seleine**

Lots : PC-8, 1-1, 1-2, 1-2-bloc 1, 1-3-bloc-1, 6-1-bloc-6,
7-1-bloc 7, 10-1-bloc 10, 10-2-bloc-10, bloc 1, bloc 6,
bloc 8, bloc 12, bloc-13, bloc 14, bloc 15, bloc 16,
bloc17, bloc 18, bloc 19, etc.

Cadastre : Canton de la paroisse de Grosse-Ile
Municipalité : Îles-de-la-Madeleine
MRC : Îles-de-la-Madeleine
Superficie de la propriété : 327.240 AC.

3.3. **Fiche technique des lots visés**

Lots : Bloc 15
Cadastre : Canton de la paroisse de Grosse-Ile
Municipalité : Îles-de-la-Madeleine
MRC : Îles-de-la-Madeleine

4. **DESCRIPTION DU SITE ET DE SES ENVIRONS**

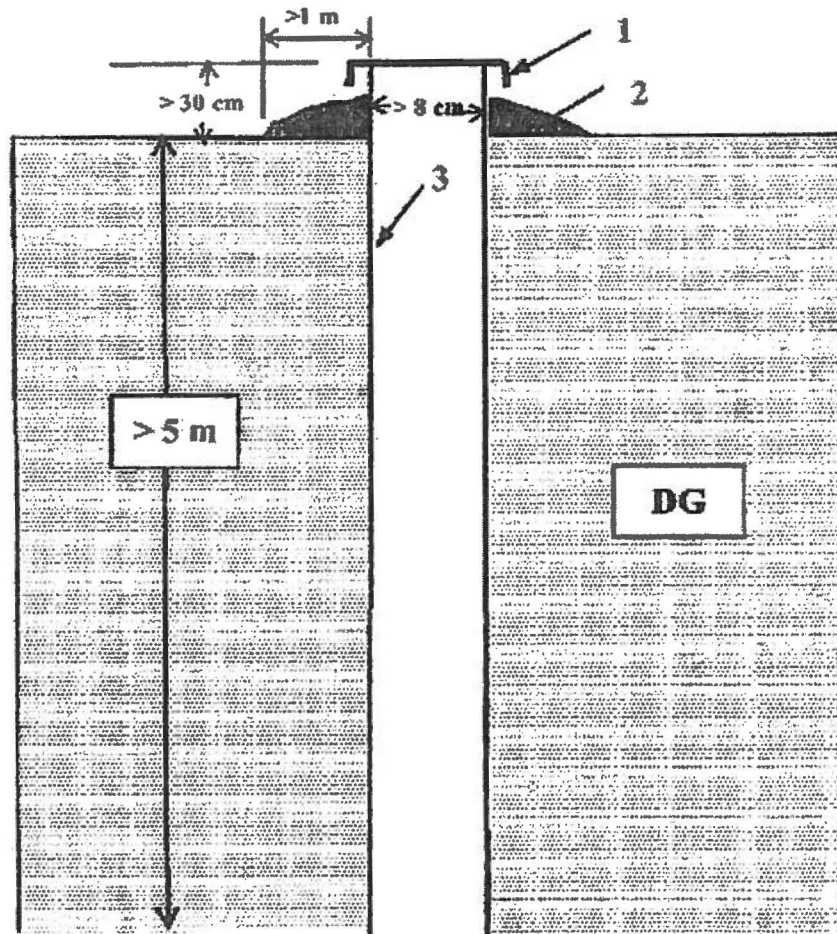
4.1. **Localisation**

La localisation du site est présentée à la figure 1. Les détails de localisation sont fournis à la figure 2.

Tel que précédemment mentionné, le site se trouve à la municipalité des ILES-DE-LA-MADELEINE, plus précisément sur la dune près de l'île appelée Grosse-Ile. Le puits proposé sera installé sur un lot propriété de Mines Seleine.

Le territoire environnant immédiat se compose de dunes de sable pour la majorité. La propriété de Mines Seleine est traversée par la route principale (199).

Figure 3 : Schéma du puits proposé (extrait du Règlement sur le captage des eaux souterraines)



- 1 - Couvercle étanche.
- 2 - Monticule constitué d'un matériau imperméable.
- 3 - Section tubée d'une longueur minimale de 5 mètres [acier (ASTM A-53), acier inoxydable (ASTM A-409), plastique (ASTM F-480)].

4.2. **Utilisation des terrains adjacents**

Au nord, au sud et à l'ouest : aucune autre activité n'est observée.

À l'est : un kiosque d'informations touristique ouvert l'été.

4.3. **Zonage**

Agricole

Le site visé est localisé en zone NON AGRICOLE.

Municipal

La réglementation municipale permet l'utilisation du site telle qu'en fait foi le document d'attestation de la municipalité des Iles-de-la-Madeleine (annexe C). Le zonage du site, tel que défini par la municipalité et indiqué dans le schéma d'aménagement de la MRC des Iles-de-la-Madeleine, correspond à une zone d'activités industrielles (IA1).

Le zonage du secteur environnant correspond à villégiature (VA1) pour la zone ouest et industrielle (IA1) pour la portion est.

4.4. **Normes de localisation**

Zonage

La zone visée pour la relocalisation du puits # 1 se retrouve sur le site de Mines Seleine et le zonage permet ce type d'activité.

Distances minimales

Aucune distance minimale n'est imposée selon la réglementation en vigueur. De plus la localisation proposée surpasse les distances inter-puits déjà autorisées pour les puits existants. La localisation du puits # 1 se situe à une distance supérieure à 75 m des autres puits présents sur le site. Tous les puits ont des distances inter-puits d'au moins 60 m. Cette distance a été déterminée et fixée suite à des études exhaustives par le ministère des Richesses naturelles afin de protéger la nappe d'eau souterraine retrouvée dans la dune. De plus à cette distance nous pouvons confirmer que le rabattement de chaque puits influence peu le puits voisin (environ 1 cm à 75 m).

Milieu hydrique

La localisation du puits # 1 se situe à une distance supérieure à 75 m de tout ruisseau, rivière, lac, marécage ou batture.

État environnemental des sols

Le site proposé pour l'installation du puits # 1 ne présente pas d'évidence de contamination.

5. DÉTAILS DE CONCEPTION

5.1. Le puits # 1

Le débit maximal de pompage sera d'environ 9 l/min. Le débit d'opération moyen prévu est de 3 500 litres par jour soit 2,5 l/min. Le volume d'eau prélevé par le puits # 1 mensuellement sera d'environ 110 000 litres.

Le puits sera construit de façon à respecter le *Règlement sur le captage des eaux souterraines*.

Chaque puits possède une capacité de pompage inférieure à 75 m³ et alimente moins de 20 personnes par jour.

L'eau pompée est traitée par Mines Seleine et sert à ses besoins uniquement.

6. **CONCLUSION**

La relocalisation du puits # 1 n'entraînera pas de modification notable à l'hydrogéologie locale et permettra à Mines Seleine de prélever le volume d'eau nécessaire à ses opérations.

EXPERTS ENVIROCONSEIL INC.

